

Thônex, date du timbre postal

Inscription de l'Accueillant/e Familial/e Indépendant/e à la journée

Madame, Monsieur,

Suite à votre récent contact auprès de nos services, nous avons le plaisir de vous faire parvenir les documents relatifs à votre inscription.

Pour nous permettre d'ouvrir rapidement votre dossier, nous vous invitons à remplir et signer le formulaire ci-joint et à nous le retourner dans les meilleurs délais.

Nous vous rappelons que, selon l'ordonnance fédérale du 19.10.1977, l'activité d'accueillante familiale ne peut être exercée qu'au moment où le service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ) délivre son autorisation. Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir une copie de ce document. Si vous êtes en possession d'une attestation intermédiaire, délivrée après le premier module de formation, veuillez également nous en faire parvenir une copie.

En tant qu'accueillant/e familial/e indépendant/e coopérant avec notre association, vous devrez vous inscrire auprès de l'OCAS (caisse de compensation AVS). Tous les renseignements sur les démarches à entreprendre peuvent vous être transmis par notre association.

L'association Koala vous offre des avantages, vous apporte une aide pour toutes les formalités administratives et vous soutien tout au long de votre activité.

En tant qu'accueillant/e familial/e indépendant/e, vous serez au bénéfice :

- > Du service de placement d'enfants
- Du service de dépannage en cas de maladie et du relais-vacances
- Du service de paiement et facturation des pensions, si souhaité
- D'une prime annuelle de fidélité et de reconnaissance octroyée par les autorités pour l'accueil des enfants de 0-5 ans
- D'une prime supplémentaire pour l'accueil d'enfant de 0-18 mois
- La prise en charge de la cotisation annuelle
- > De l'envoi du catalogue des formations continues de la Fondation Pro Juventute
- L'inscription aux formations continues, dispensées par la fondation Pro Juventute, avec la prise en charge financière d'un cours par année
- La mise à disposition des documents utiles à l'activité, décomptes mensuels etc., attestation fiscale pour les parents placeurs
- > Des invitations aux lieux de rencontre et aux formations continues proposées par Koala
- La prise en charge de différents frais liés à votre activité possible (les casiers judiciaires basiques et les casiers spéciaux etc.).

Nous nous réjouissons d'ores et déjà de notre prochaine collaboration et restons très volontiers à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Dans l'intervalle, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Pour l'Association Koala Sabina Blanchut Directrice et Coordinatrice